

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Compte-rendu affiché

Le 24 Février 2021

1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation.

2- FINANCES

a. Dotations et fonds de soutien à l'investissement de l'Etat

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes au titre de la DETR, DSIL grandes priorités, DSIL Plan de relance et DSIL Rénovation énergétique pour l'année 2021 pour les travaux suivants :

Travaux	Montant de travaux	Subvention maximum attendu
Restauration du Haut Buisson	658 706 € HT	329 353 €
Réhabilitation du bar – épicerie « Café du Nord », Cherreau	101 000 € HT	50 500 €
Remplacement de la chaudière fioul de l'Ecole de Cherreau	29 951,68 € HT	14 975,84 €

b. Demande de subvention Audit Energétique auprès du Département

Le Conseil Municipal décide d'approuver les devis du BET EDEL d'un montant total de 3 410,00 € HT pour la réalisation d'un audit énergétique à l'école et à la salle des fêtes de Cherreau, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour le financement de ces audits et à signer tout document relatif à ce dossier.

c. Taxe d'Aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rapporter la délibération n°2020-185 comportant une erreur d'exonération, de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire de Cherré-Au, à compter du 1^{er} janvier 2022, et de fixer les exonérations suivantes, sur l'ensemble du territoire :

- Exonération de 50% des locaux à usage industriel et artisanal
- Exonération de 50% des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- Exonération à 100% des surfaces annexes à usage de stationnement des logements sociaux bénéficiant de taux réduit de TVA ou de prêts aidés (prêts locatifs sociaux) qui ne bénéficient pas de l'exonération totale (PLAI),
- Exonération à 100% des surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles
- Exonération de 50% de la surface taxable des abris de jardin, d'une surface totale, inférieure ou égale à 20m², soumis à déclaration préalable
- Exonération à 100% des locaux d'habitation et d'hébergement ne bénéficiant pas de l'exonération prévue au 2 de l'article L.331-7 du code de l'Urbanisme (locaux aidés hors PLAI)

d. Autorisations de paiement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget 2021, le Conseil Municipal autorise le paiement des dépenses d'investissement engagées depuis le 1^{er} janvier 2021, sur le budget communal pour 8 161,69 € sur le programme 90, 20 451,85 € sur le programme 89, 4 191 € sur le programme 152 et 1 740 € sur le programme 163. Les crédits seront inscrits au BP 2021

e. Subventions 2021 au profit des Associations de Cherré-Au

Sur proposition de la commission des Finances du 1^{er} février 2021, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions au profit des Associations de Cherré-Au, au titre de l'année 2021.

f. Subventions 2021 au profit des Associations autres que Cherré-Au

Sur proposition de la commission des Finances du 1^{er} février 2021, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions au profit des Associations autres que Cherré-Au, au titre de l'année 2021.

g. Participations 2021 aux frais de scolarité

Sur proposition de la commission des Finances du 1^{er} février 2021, le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions au profit des établissements d'enseignements extérieurs accueillants des enfants domiciliés sur la Commune, au titre de l'année 2021.

h. Financement du fonctionnement des écoles de Cherré et Cherreau 2021

Sur proposition de la commission des Finances du 1^{er} février 2021, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de prises en charge des dépenses des Ecoles de Cherré et Cherreau au titre de l'année 2021.

i. Participations 2021 à destination des familles

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le montant des crédits dépenses pour l'année 2021 au profit des familles domiciliés sur le territoire de Cherré-Au, dans le cadre de voyage scolaire ou d'inscriptions à des activités sportives ou culturelles.

j. Subventions imprévues 2021

Le Conseil Municipal décide de fixer à 2 000 € le montant à budgétiser pour les subventions imprévues 2021.

k. Adhésions et cotisations 2021

Le Conseil Municipal décide de valider les adhésions et cotisations 2021 selon les montants maximums présentés ci-dessous :

Dénomination	Montant maximum par adhésion ou cotisation
Amicale Maires et Adjoints	900 €
Fondation du Patrimoine Sarthe	160 €
Site Historique Grimaldi Monaco	200 €
CNAS	16 000 €

l. Demande de subvention Cycliste de haut niveau

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 100 € à Théo ROCTON, habitant de Cherré, pour sa participation aux Jeux Paralympiques de Tokyo en 2021.

3- LOCAL TECHNIQUE DE CHERREAU : Mise en vente

Le Conseil Municipal décide de vendre le local technique de Cherreau, de fixer le prix de vente à 69 000 € net vendeur, de confier à Maître ALIX-CHAPDELAINÉ la vente du bien, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier et à déléguer sa signature au 1^{er} Adjoint.

4- TERRAIN RUE FRANCOIS AVICE : Mise en vente

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de la parcelle AH n° 213 à 55 000 € net vendeur, de confier à Maître LEVEQUE la vente du bien, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier et à déléguer sa signature au 1^{er} Adjoint.

5- LOTISSEMENT « Le Champ de la Grouas 2 »

a. Parking 18 places : Demande de subvention Amendes de Police

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la création d'un parking dans le lotissement Le Champ de la Grouas 2, à hauteur de 7 712,36 € HT pour un montant de travaux de 25 707,87 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

b. Parking 18 places : Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON TP, mieux-disante, pour un montant de 25 707,87 € HT, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

c. Convention de servitude avec ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitudes entre la commune de Cherré-Au et ENEDIS pour le bouclage de réseau en

l'étude DCBM de Laval, et d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer sa signature au 1^{er} Adjoint en cas d'empêchement.

6- COMMISSIONS : Ajout de membres à la Commission Cadre de Vie

Le Conseil Municipal décide d'inclure Virginie RENARD à la Commission Cadre de Vie.

7- ENFANCE

a. Micro-crèche : Demande de subvention horaires atypiques 2021

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de fonctionnement auprès de la CAF pour horaires atypiques au titre de l'année 2021.

b. Micro-crèche : Projet d'aménagement, lancement de la consultation de Maître d'œuvre

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et à signer les documents s'y rapportant.

c. Multi-accueil : Signalétique

Le Conseil Municipal décide de valider la signalétique proposée par la Commission Enfance, d'approuver le devis de la société BoitaiD pour un montant de 19 607,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

d. Multi-accueil : Voiles d'ombrages

Le Conseil Municipal décide de valider la proposition de la Commission Enfance, d'approuver les différents devis liés à l'installation des voiles d'ombrage, pour un montant total de 27 582,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

e. Ecole de Cherreau : Convention « Label Ecole Numérique 2020 »

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Académie de Nantes la convention de partenariat et d'inscrire au budget de l'exercice courant les dépenses d'investissement relatives à l'équipement numérique de l'école de Cherreau.

8- VIDEO -PROTECTION - Fonds de concours 2019 : validation du report

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner la décision du Conseil Communautaire concernant le versement du fonds de concours 2019 pour l'installation de la vidéoprotection à Cherreau, sur le budget 2021.

9- HAUT-BUISSON

a. Conventions de mise à disposition de parcelles

Le Conseil Municipal décide de renouveler la mise à disposition à Vincent VADÉ, du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2021, à titre précaire et révocable, de la parcelle cadastrée Section D 112 de 3 ha 99 a 85 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

b. Conventions de mise à disposition du pavillon de chasse

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, du Pavillon de Chasse à la Société de Chasse du Haut Buisson, moyennant un loyer annuel de 360 € TTC, pour une période de 3 ans, du 1^{er} mars 2021 au 29 février 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

c. Bail de chasse

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de chasse accordé à la Société de Chasse du Haut Buisson pour une période de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 2 380 €, du 1^{er} mars 2021 au 29 février 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

10- URBANISME – Mise en œuvre du diagnostic bocager de Cherreau : Convention avec Vinci Autoroute, Chemin de l'Épine Rose

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec VINCI AUTOROUTES – Réseau COFIROUTE, une convention pour l'aménagement de haies sur le Chemin de l'Épine Rose.

11- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Distributeur à pizzas : Choix de l'attributaire.

Le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de l'entreprise SPORTING HOTEL, représentée par Monsieur PLU, pour l'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, pour la mise en place d'un distributeur à pizzas, rue Triger à Cherré.

12- SANTÉ – SIVU Pôle Santé Simone Veil : Avance de Trésorerie

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le versement au SIVU Pôle Santé Simone Veil d'une avance de trésorerie sous forme d'acomptes, d'autoriser le versement d'un premier acompte de 10 000 € dès maintenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

13- COMMUNICATIONS

Prochains Conseils Municipaux :

- Le 23 Mars 2021 à 19 h 30
- Le 12 Avril 2021 à 19 h 30
- Le 20 Mai 2021 à 19 h 30
- Le 14 Juin 2021 à 19 h 30
- Le 6 Juillet 2021 à 19 h 30

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 23h00.**